

Fournitures scolaires 2024-2025 Maternelle



Tous les articles et vêtements doivent être identifiés au nom de l'enfant

Afin de mieux protéger le matériel qui lui est prêté, l'élève doit avoir un sac d'école (grand sac à dos), une boîte à dîner et un sac à collation identifiés à son nom.

Tous les articles
doivent être
identifiés au nom
de votre enfant



- 1 ensemble de 24 crayons de couleur en bois
- 2 ensembles de 12 crayons feutres – pointe fine – couleurs de base
- 2 ensembles de 10 crayons feutres – pointe large - couleur de base
- 1 paire de ciseaux (bouts arrondis) pas de plastique – lames de métal seulement
- 4 duo-tang (1 vert, 1 rouge, 1 bleu, 1 orange) à trois trous
- 1 duo-tang transparent à pochettes (pour l'agenda)
- 2 grands coffres à crayons différents, à grande ouverture
- 6 crayons à la mine
- 1 gomme à effacer
- 2 bâtons de colle blanche 40 gr.
- 1 couvre tout à manches longues
- 10 pochettes transparentes non identifiées
- ☆ Les quantités peuvent être renouvelées en cours d'année.

À apporter de la maison :

- 1 grand sac contenant des vêtements de rechange (pantalons, chandail, bas, sous-vêtements)
- 1 petit toutou à laisser à l'école (pour la détente en après-midi : optionnel)
- 1 petit jeu pour les jours de pluie (à laisser à l'école : optionnel)
- Prévoir une paire d'espadrilles pour l'éducation physique

Si vous êtes incertain sur un article, vous pouvez attendre la rentrée scolaire à la fin du mois d'août 2024.

Voici les frais de la rentrée 2024. Vous recevrez à la rentrée la facture officielle.

FRAIS À LA RENTRÉE À PAYER À L'ÉCOLE EN SEPTEMBRE 2024	
Brico chiffres	0,30 \$
Lecture du mois	0,30 \$
Portrait au fil des mois	0,30 \$
Conscience phono	1,50 \$
Pirouette	1,86 \$
Chiffres	0,75 \$
Cahier mai juin	0,48 \$
Cahier mars avril	0,45 \$
Cahier janvier février	0,54 \$
Cahier nov déc.	0,54 \$
Cahier sept oct	0,45 \$
Ateliers	0,60 \$
Agenda-maison	0,60 \$
Autres activités	4,50 \$
Bricolage sur carton	0,60 \$
Enfant vedette	0,33 \$
Total	14,10 \$

Autre frais approuvé par le conseil d'établissement du 28 mai 2024 (résolution : 28-05 # 46 2023-2024) :

- Tarification 2024-2025 pour la surveillance de votre enfant à l'heure du dîner

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	
1^{er} et 2^e enfant	
- 4 ou 5 jours par semaine	197 \$
- 1 à 3 jours par semaine	118 \$
1^{er} et 2^e enfant – Garde partagée (1 semaine sur 2)	
- 4 ou 5 jours par semaine	99 \$
- 1 à 3 jours par semaine	57 \$
3^e enfant et suivants	Gratuit
Maximum par famille (au préscolaire et primaire seulement)	393 \$
Dîneur occasionnel	4,00 \$
SECONDAIRE	
Par élève	50 \$

PRIMAIRE : La tarification sera payable en un seul versement plutôt que deux. L'échéance de ce 1er versement sera approximativement la même que l'échéance du versement 1 actuel (début novembre). Les frais chargés représentent le coût réel de la surveillance des élèves à l'école.

Merci de votre collaboration.

Gino Jean, directeur

Caroline Drouin, directrice adjointe

Les enseignantes de maternelle